



Compte-rendu du Conseil d'École extraordinaire réuni le jeudi 29 juin,

Présents :

Enseignants : Mmes Dall'asen, Coleiro, Leclerc, Say, Viillard, Delaulne-Gloaguen, Treve, Menut et Carrere.

Ms Avond, Just et Boiron

Représentants Parents d'élèves : Mmes Adam, Berthon, Blachon, Brun, Faurie, Grazian et Husson,
M Arrestier

Mairie : M Molina représente M. Mialon

Excusés : M. Chardon (DDEN) et M. Bonnet (IEN)

Rappel de quelques points importants sur l'organisation de la semaine de 4 jours envisagée par la municipalité qui ont été abordés lors de la réunion publique du lundi 26 juin :

- horaires scolaires : 8h30-11h30 et 13h30-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- un TAP sera mis en place de 16h30 à 17h30 pour les élèves de l'école élémentaire (plus de TAPs en maternelle). Un service périscolaire dès 16h30 sera mis en place pour les élèves de l'école maternelle et très exceptionnellement pour les élèves de l'école élémentaire.
- Les intervenants TAPs en place en 2016-2017 seront reconduits (tennis, basket, judo et anglais), le reste des TAPs étant recentrés sur de l'aide aux apprentissages et de l'aide méthodologique au travail personnel.
Les autres activités qui ont pu être menées cette année en TAP ne seront pas reconduites.
- Nous conservons un encadrement de 1 adulte pour 18 élèves en TAP.
- Le centre social pourra prendre en charge les élèves le mercredi, soit uniquement en matinée, soit en journée complète.

Point sur les résultats de la consultation des parents d'élèves de la commune cette semaine :

Commune : 663 votants, 579 pour le retour à 4 jours, soit 87,3%

pour ce retour dès la rentrée 2017 : 88,8%

Écoles du Bourg : 184 votants, 158 pour le retour à 4 jours, soit 85,9%

pour ce retour dès la rentrée 2017 : 83,2%

Vote :

Nombre de votants : 23

Pour le retour à la semaine de 4 jours : 22 voix pour, 1 contre.

Pour ce retour dès la rentrée 2017 : 19 voix pour, 1 contre, 3 abstentions.

Questions diverses :

Les parents d'élèves souhaitent avoir rapidement une décision ferme et définitive ainsi que des renseignements complémentaires sur les modalités d'accueil du centre social (horaires d'arrivée et de départ possibles, repas de midi possible pour les enfants qui ne restent que le matin ?, permanences ?)

Nécessité de ne commencer les TAPs que deux semaines après la rentrée afin de laisser le temps de l'organisation ?

Changement d'emploi du temps des ATSEMs en maternelle ?